

Les sportifs concernés par les dispositifs de la présente note de service sont :

- a) Les sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut-niveau (Elite, Senior, Jeune) arrêtée par le ministère chargé des sports,
- b) Les sportifs inscrits sur la liste des « Espoirs » ou la liste des partenaires d'entraînement arrêtées par le ministère chargé des sports,
- c) Les sportifs ne figurant pas sur les listes ministérielles et appartenant à des structures d'entraînement labellisées par le ministère chargé des sports (Pôle France, Pôle France Jeunes, Pôle Espoir),
- d) Les sportifs appartenant à un centre de formation d'un club professionnel et bénéficiant d'une convention de formation,
- e) Les sportifs membres d'une structure d'excellence ou d'une structure d'accession, labellisée et inscrite dans le Projet de Performance Fédéral de la fédération sportive.

Les aménagements au niveau de la scolarité et des examens dont peuvent bénéficier les étudiants mentionnés ci-dessus sont les suivants, ils ne seront établis qu'après concertation entre l'équipe pédagogique et en particulier le responsable de la section sportive et les responsables sportifs encadrant les jeunes.

A l'issue de cet échange, un contrat tripartite (jeune et sa famille, CFMM et structure sportive d'encadrement) sera mis place et pourra être dénoncé à défaut de résultats scolaires satisfaisants et d'un comportement adapté.

- organisation spécifique de l'emploi du temps (autorisation d'absence exceptionnelle avec convocation de leur fédération sportive) afin de prendre en compte les contraintes liées aux stages, entraînements et compétitions,
- aménagement des examens : adaptation du calendrier des examens, organisation de sessions de rattrapage de CCF sauf pour les sportifs du dernier point listé à savoir les membres d'une structure d'excellence ou d'une structure d'accession, labellisée et inscrite dans le Projet de Performance Fédéral de la fédération sportive
- accompagnement spécifique afin d'assurer et contrôler la continuité des enseignements obligatoires